

Les pensions

active, c'est-à-dire du groupe des 18 à 64 ans, passera du taux actuel de 14.5 p. 100 à 30 p. 100 au cours de la même période. Ainsi, d'ici 2031, il y aura trois adultes au travail pour une personne âgée; ce rapport est actuellement de sept pour un. Inutile d'être très fort en maths pour comprendre le fardeau fiscal énorme que cela imposera au début du XXI^e siècle si nous ne prenons pas immédiatement des mesures pour garantir un revenu aux futurs retraités.

En résumé, nous pouvons nous attendre, à l'avenir, à voir le nombre des personnes à charge augmenter et le nombre de travailleurs qui les soutiennent diminuer. Ces faits sont à eux seuls suffisants pour nous inciter à formuler des plans en vue de faire face à cette obligation future de notre société. Nous espérons que les vieux de demain pourront survivre grâce à leurs économies, leur retraite et les programmes de pensions du gouvernement. Cependant, comme la population active aura diminué à ce moment-là, si nous voulons éviter de lui imposer un fardeau fiscal excessif, nous devons élaborer dès maintenant les plans nécessaires pour encourager l'épargne et les régimes de retraite privés et gouvernementaux convenablement financés.

L'année 2030 peut sembler bien loin de nous, mais il ne faut pas oublier que bon nombre des Canadiens qui prendront leur retraite à cette époque critique, soit entre 2010 et 2030, font déjà partie de la population active. Si nous devons modifier notre régime de sécurité du revenu pour les personnes âgées, ces changements doivent être annoncés suffisamment à l'avance pour permettre aux gens d'en tenir compte quand ils veulent prendre leur retraite. C'est pourquoi il est indispensable que la prochaine conférence sur les pensions marque le début d'une sérieuse réforme visant à résoudre les problèmes actuels et à répondre aux exigences futures.

J'espère qu'on me permettra de citer certains chiffres pour replacer les choses dans leur cadre. En 1979 il y avait au Canada environ 2.1 millions de bénéficiaires du régime SV/SRG, constituant environ 9 p. 100 de la population. Le gouvernement a versé plus de 5.365 milliards en PSV et supplément de revenu garanti en 1979. Il est bien connu également que les personnes du troisième âge sont en forte surproportion chez les économiquement faibles, à quelque niveau qu'on situe le seuil de la pauvreté. Pour employer la définition nouvelle des bas revenus adoptée par Statistique Canada—celle où les articles de première nécessité représentent plus de 62 p. 100 des dépenses—46.4 p. 100 de personnes âgées de 65 à 69 ans avaient de bas revenus en 1976; le pourcentage était encore plus élevé, c'est-à-dire 58.1 p. 100, pour les personnes de 70 ans et plus. Le revenu moyen des ménages ayant pour chef une personne de plus de 65 ans ne représentait que la moitié environ de la moyenne des revenus calculée sur la totalité des tranches d'âge. En 1979, environ 57 p. 100 de tous les bénéficiaires de la pension de vieillesse satisfaisaient au critère de revenu du supplément de revenu garanti fédéral, ce qui fait voir encore une fois qu'un nombre important de nos personnes âgées vivent dans la pauvreté.

Ces chiffres donnent une idée de l'ampleur du problème. Il faut des sommes énormes pour mettre sur pied un régime de sécurité des revenus pour les personnes âgées. Il ne faut pas oublier que cela n'est qu'un des nombreux objectifs sociaux méritoires du régime social fédéral, et que parmi tant d'autres

objectifs valables, la santé et l'éducation font elles aussi largement appel aux facultés contributives du pays.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais il a épuisé son temps de parole. Il pourra poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

● (1650)

M. Dantzer: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je n'en ai plus que pour quelques minutes.

Je le répète, les méthodes que nous utilisons pour assurer à nos concitoyens âgés la sécurité d'un revenu suffisant doivent servir également à aider l'économie canadienne à atteindre ses objectifs sociaux. Nous savons tous que les ressources du Canada, comme celles de tous les autres pays, sont limitées. Nous devons choisir des objectifs sociaux qui sont à notre portée et que nous avons les moyens d'atteindre. Le parti progressiste conservateur a pour principe que le gouvernement doit aider ceux qui sont le moins capables de pourvoir à leurs besoins. Il a également pour principe que le moment de la retraite venue, la société doit récompenser nos concitoyens âgés qui ont travaillé fort pendant de longues années, qui ont vécu pleinement, qui ont élevé leur famille et qui ont bien mérité de la patrie, et qu'elle doit prendre soin d'eux pendant les dernières années qui leur restent à vivre. En tant que député conservateur, j'estime que le meilleur moyen d'y arriver, c'est encore de mettre en œuvre des politiques compatibles avec le progrès de l'économie qui permettront à un secteur privé sain et vigoureux de créer la richesse économique réelle qu'il faut pour financer ces programmes de retraite.

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Je vous remercie, monsieur le président. Je suis très heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots sur ce sujet extrêmement important des pensions, savoir du revenu des personnes à la retraite. Je pense qu'il est évident pour tout le monde que le ministère des Finances et que le ministre des Finances (M. MacEachen) lui-même ont un intérêt direct et particulier dans ce domaine des pensions. Il est évident également que pour tous les ministériels c'est un sujet d'intérêt primordial étant donné la philosophie bien connue de notre parti, savoir que nos préoccupations vont d'abord à ceux qui en ont le plus besoin, et on sait que les personnes à leur retraite comptent justement pour une bonne partie de notre population qui a des besoins criants.

J'aimerais profiter également de l'occasion pour féliciter notre ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) pour le travail extrêmement important et libéral qu'elle accomplit non seulement dans le domaine de la santé en général, mais surtout par sa sensibilité aux problèmes des personnes âgées et des personnes à la retraite.

M. Lapointe (Charlevoix): Bravo!

M. Bussières: Tout le monde sait maintenant qu'il y aura une conférence nationale sur les pensions les 31 mars, 1^{er} et 2 avril. Les objectifs de cette conférence ont été exprimés de façon très claire par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Ils ont été réitérés par le ministre des Finances et je suis convaincu que les représentants des secteurs des pensions privées, les représentants du secteur gouvernemental,